

**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

ARRONDISSEMENT

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
jeudi 15 septembre 2016

Nombre de Conseillers
en exercice :
23

Nombre de Conseillers
présents :
18

Nombre de Conseillers
votants :
23

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE
COMPTE RENDU DÉTAILLÉ
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre

**à 20 H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX, J. BARONNET,
M. BÉNARD, J. BRET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX, V. GOUIN, S. GUIARD,
C. HÉROUARD, M. PAGÈS, A. TOUTAIN.

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

J.M BRUNET pouvoir à M. ROUSSET
D. CLARKE pouvoir à C. ROUGERON
I. LEGGETT pouvoir à E. GROUX
A. MONCOMBLE pouvoir à P. LEPORTIER
V. RÉVEILLARD pouvoir à D. HERMET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE

Madame Martine ROUSSET est élue secrétaire de séance



Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 23 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 5
Nombre de conseiller absent excusé : 0

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h10
Secrétaire de séance : Madame Martine ROUSSET

Le compte rendu du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

- Délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour l'acquisition de la maison située au carrefour de la rue Isambard et Aristide Briand afin d'y réaliser un giratoire et un petit collectif de logements sociaux.
- Utilisation du droit de préemption urbain pour l'acquisition du bâtiment situé dans la partie sud de la ZAC de Coutumel pour permettre la réalisation d'un lotissement et rééquilibrer le bilan économique de cette zone.
- Renégociation de trois emprunts avec le Crédit Agricole.
- Signature d'un avenant n°2 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la bibliothèque-médiathèque pour relancer le dossier suite aux demandes complémentaires de la Commission de Sécurité des ERP.

➤ 1 - Aménagement du territoire

a – Fibre optique : Zac de Coutumel : attribution d'un nom de rue

Monsieur le Maire expose le dossier : l'arrivée de la fibre optique sur la Commune doit se faire en début d'année 2017, toutefois l'ensemble de l'adressage doit faire l'objet d'une mise à jour ou d'ajouts de nom de rue.

En l'espèce il convient de nommer la rue qui traverse l'ensemble de la ZAC de Coutumel et de différencier la partie nord (entreprise) et la partie sud (zone d'habitat prévue dans le projet de PLU).

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote les différentes propositions des Conseillers Municipaux :

ZAC de Coutumel (partie nord) « entreprises »	Résultat du vote	ZAC de Coutumel (partie sud) « habitat »	Résultat du vote
1° Rue des Entrepreneurs	12	1° Rue des Vignerons	0
2° Rue du Cassé	11	2° Rue des Ceps	0
3°		3° Rue du Morillon	23
4°		4° Rue Léonidas Maréchal	0
5°		5° Rue Marie Jeuffroy	0
6°		6° Rue Saint Vincent	0

ZAC de Coutumel Nord : Rue des Entrepreneurs

ZAC de Coutumel Sud : Rue du Morillon (ancien cépage cultivé sur Ezy).

Les nouveaux noms de rue seront envoyés aux concessionnaires de réseaux ainsi qu'aux entreprises présentes sur la ZAC.

b – Impasse rue de la République : rétrocession des espaces communs

Monsieur le Maire expose les faits : la Commune a été sollicitée en 2015 pour que les espaces communs du lotissement de l'Impasse de la rue de la République soient rétrocédés à la Commune. Il est rappelé au Conseil Municipal que la politique actuelle est d'accepter ces rétrocessions dès lors qu'il a été constaté que les espaces communs sont en bon état, pour ne pas « privatiser » les lotissements.

Dans le cas présent il s'avère qu'il a été constaté divers points qui ne permettent pas de procéder à la rétrocession dans l'immédiat : c'est pourquoi il a été décidé de refuser le principe de reprise à titre gratuit des espaces communs de la parcelle cadastrée en section B n°1548 pour une superficie de 363 m², pour les raisons suivantes :

- absence de pompe de relevage et de clapet anti retour sur le réseau d'eaux pluviales (EP)
- gestion des eaux pluviales à la parcelle : un des propriétaires doit créer des puisards sur sa parcelle pour ne pas rejeter les EP sur la voirie.
- poteau d'éclairage positionné sur une parcelle privée : servitude à créer
- poteau d'éclairage positionné sur la chaussée : protection à mettre en place

Cependant la Commune étudiera une nouvelle demande lorsque l'ensemble des problèmes cités précédemment seront résolus et ce à la charge du lotisseur ou des copropriétaires.

Monsieur Jacky BARONNET, Conseiller Municipal, rappelle qu'une partie des eaux pluviales dans cette impasse provient de la rue de la République.

Lors de la création du lotissement, le réseau de l'impasse de la République a été placé trop bas par rapport au collecteur principal situé dans la rue de la République d'où la nécessité d'installer une pompe de relevage et un clapet anti retour.

a – Attribution de subventions aux associations année 2016

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET 3^{ème} Adjoint en charge des associations.

Les dossiers de demandes de subventions sont présentés au Conseil Municipal :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2015		Propositions	Votes du CM 23/09/2016
	Subvention	Except.- indirect.		
Association La vie en soi	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Association Sportive Automobile Club Andrésien	900 €	300 €	900 €	900 €
Bunkai Kyokushin 27	300 €		300 €	300 €
Club Gym La Détente	300 €		ne demande pas de subvention	
Ezy Kids	500 €		500 €	500 €
Golden Boxing Club	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Les Amis de l'Orchestre Claude Monet	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Smily	gratuité de la salle		gratuité de la salle	gratuité de la salle
Saint Vincent de Paul	250 €	750 € (juin 2016)	250 €	250 €
Tennis de table Croth-Ezy-Garennnes	500 €		500 €	500 €
Volley Ball d'Ivry	250 €		250 €	250 €
Yoga et Détente	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
			TOTAL	3 700 €

Il est rappelé que la politique de la Commune est de ne pas baisser ni augmenter les subventions sauf en cas de demande pour un projet exceptionnel.

Monsieur Denis HERMET informe les Conseillers de l'attribution d'un créneau pour le foot en salle de Bois le Roi et de l'ajout « Ezy » dans le nom de l'association.

Le Conseil est informé de la mise en sommeil de l'Union des Commerçants d'Ezy (UCE) dont les fonds seront reversés à une autre association.

Il est fait état du courrier du « Club de l'Amitié » qui souhaite une révision de la subvention en sollicitant un complément de subvention. Le Conseil Municipal souhaite qu'un rendez-vous soit fixé avec les représentants de cette association afin qu'ils puissent détailler leurs comptes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Subvention exceptionnelle à l'association Aide et Solidarité par l'Esprit Sportif « ASES » pour l'organisation d'un trail le 11 septembre 2016

Monsieur Denis HERMET expose le dossier : un « trail » a eu lieu en septembre dernier sur le lotissement des fonds de Sassey. Pour l'année 2016 un poste de secours, auprès d'un organisme agréé, a été imposé par la Préfecture compte tenu du nombre de participants.

Aussi il est proposé de verser la somme de 250 € à l'association Aide et Solidarité par l'Esprit Sportif « ASES » pour l'organisation de cette course et les frais supplémentaires liés aux exigences de la Préfecture.

Les Conseillers soulignent la très bonne organisation de cet évènement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c – Participation financière pour les élèves scolarisés au collège de Saint André de l'Eure : année scolaire 2015-2016

Monsieur le Maire présente le dossier : tous les ans, la Commune est sollicitée pour participer aux frais de scolarité des enfants d'Ezy qui sont scolarisés dans des classes spécialisées au collège des 7 Epis à Saint André de l'Eure.

La demande du Syndicat de gestion et de construction du collège de Saint André de l'Eure pour l'année 2016 est de 50€ / élève (même montant qu'en 2015) soit pour trois élèves, un total de 150 € pour l'année scolaire 2015 – 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d – Décision modificative budgétaire n°1 Commune

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET 1^{ère} Adjointe en charge des finances: comme chaque année il convient de procéder à des ajustements budgétaires en votant des décisions modificatives budgétaires.

Cette décision modificative budgétaire consiste à ajuster à la hausse les recettes liées au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et à la taxe d'aménagement pour permettre de financer des investissements supplémentaires: achat d'un terrain sur la ZAC par l'exercice du droit de préemption, borne électrique sur la place du marché, moteur du clocher, marquage au sol, borne incendie et achat de mobilier pour les écoles.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R - 10222-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 300,00
R - 10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00
D -2115-90 : Terrains bâtis	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00
D - 2128-90 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00
D - 21318-322 : Autres bâtiments publics	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00
D - 2132-90 : Immeubles de rapport	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00
D - 2152-821 : Installations de voirie	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00
D - 21568-110 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00
D - 2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00
D - 2184-212 : Mobilier	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00
D - 2188-112 : Autres immobilisations corporelles	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 400,00 €	27 500,00 €	0,00 €	0,00
D - 2313-211 : Constructions	18 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	21 200,00 €	27 500,00 €	0,00 €	6 300,00
TOTAL Général		6 300,00 €		6 300,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 - Intercommunalité

📁 a – Agglomération du Pays de Dreux : convention de reversement du fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires : l'Agglomération du Pays de Dreux est l'entité compétente pour l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) sur la Commune, aussi le fonds de soutien versé par l'Etat aux communes doit être reversé à l'Agglo.

Pour entériner ce reversement d'environ 30 000 € /an il convient de signer une convention avec l'Agglomération du Pays de Dreux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 b – Agglomération du Pays de Dreux : avenant n°1 à la convention de service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols - ADS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Martine ROUSSET 1^{ère} Adjointe et Vice-Présidente de l'Agglomération du Pays de Dreux : depuis le 1^{er} juillet 2015 l'Etat n'assure plus l'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes. Il a donc été fait le choix de confier cette instruction à un service commun de l'Agglomération du Pays de Dreux via un conventionnement et une participation annuelle de 2€/an/habitant.

Toutefois après une année de fonctionnement il a été décidé de revoir la tarification. Il est donc proposé une part fixe et une part variable qui tiendra compte du nombre de dossier : 1 € /an / habitant et 90€ par équivalent Permis de Construire avec un système de majoration ou minoration :

Type de dossier	Permis de construire (PC)	Permis d'aménager (PA)	Permis de démolir (PD)	Déclaration Préalable (DP)	Certificat d'urbanisme (CU a et b)
Coefficient équivalent PC	1	1.5	0.8	0.7	0.4

Il est précisé que les services de la Commune procèdent systématiquement à une pré instruction des dossiers d'urbanisme avant de les transmettre aux services instructeurs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 c – Ecole de musique : signature d'une convention tripartite

Monsieur le Maire expose les faits : afin de pérenniser la pratique musicale sur la Commune, une convention tripartite avec l'Agglo du Pays de Dreux et l'association « Musicalement Vôtre » peut être signée.

En effet il existe actuellement la possibilité de pratiquer un instrument via l'association « Musicalement Vôtre », toutefois le budget de l'association ne permet pas d'assurer la pérennité de cette activité. C'est pourquoi un partenariat avec le Conservatoire de l'Agglomération du Pays de Dreux a été recherché.

Ce partenariat permettra au Conservatoire de mettre un enseignant à disposition de l'association pour l'enseignement musical du saxophone et de la clarinette. La Commune mettra gratuitement

un local à disposition. Le coût global de 3500 € /an sera assuré par les cotisations et si nécessaire par une subvention communale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **4 - Administration communale**

a – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offre - CAO

Monsieur le Maire expose le dossier : la Commune ayant dépassé le seuil des 3500 habitants, il convient de modifier la composition de la CAO en passant de 3 à 5 membres titulaires :

Président suppléant : Martine ROUSSET	
Titulaires	Suppléants
1. Martine ROUSSET	1. Michel PAGÈS
2. Claude NOË	2. Vincent RÉVEILLARD
3. Denis HERMET	3. Claude ROUGERON
4. Jean-Marie BRUNET	4. Sylvie GUIARD
5. Dominique DUVAL	5. Christophe HÉROUARD

Délibération adoptée à l'unanimité.

b – Modification de la composition de la Commission Marché À Procédure Adaptée - COMAPA

Monsieur le Maire indique qu'il convient de calquer la composition de la « Commission Marché À Procédure Adaptée – COMAPA » sur celle de la CAO. La COMAPA est celle qui se réunit le plus souvent compte tenu du montant des marchés publics lancés par la Commune.

Président suppléant : Martine ROUSSET	
Titulaires	Suppléants
1. Martine ROUSSET	1. Michel PAGÈS
2. Claude NOË	2. Vincent RÉVEILLARD
3. Denis HERMET	3. Claude ROUGERON
4. Jean-Marie BRUNET	4. Sylvie GUIARD
5. Dominique DUVAL	5. Christophe HÉROUARD

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **5 - Questions diverses**

- Agglomération du Pays de Dreux, compétence développement économique : Monsieur Gérard HAMEL, Président de l'Agglo a souhaité réorganiser le pôle développement économique et politique de la ville suite au départ d'Axelle CHAMPAGNE, Directrice Générale Adjointe. Cette réorganisation passe par le recrutement d'un nouveau responsable de pôle et par la redéfinition des délégations aux élus qui assurent l'animation de ce pôle.

L'organisation de ce pôle tourne autour de 3 services :

- Aménagement et animation économique : travaille actuellement sur la reprise des ZAE des communes au 1^{er} janvier 2017 par l'Agglo dans le cadre de la loi NOTRe.

- Gestion du patrimoine (foncier)
- Numérique

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par le Président de l'Agglo pour être le Conseiller Communautaire délégué en charge de l'aménagement et de l'animation économique, ce qu'il a accepté.

Toutefois Monsieur le Maire rappelle que c'est l'Agglo qui travaille pour les communes et qu'il restera en priorité mobilisé pour la Commune. Il est important de souligner que c'est une belle opportunité pour la ville d'Ezy. En effet cela montre la prise en compte par l'Agglo de l'intérêt qu'Ezy porte à cette structure, et de la reconnaissance du poids de la Commune dans l'Agglo. Cette nouvelle délégation permettra, en plus de la Vice-Présidence de Madame Martine ROUSSET, d'assurer une meilleure représentativité d'Ezy au sein de l'Agglo.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de mettre en place au sein de l'Agglo une politique de « pays » pour les communes de l'Eure afin qu'elles puissent bénéficier des subventions du Département de l'Eure et de la Région Normandie en créant une sorte de « contrat de territoire » propre aux communes de l'Eure faisant partie de l'Agglo du Pays de Dreux. Cette stratégie est d'ailleurs d'autant plus nécessaire que 3 communes de l'Eure vont rejoindre l'Agglo au 1^{er} janvier 2017 : Saint Georges Motel, Louye, la Madeleine de Nonancourt.

- Remerciements : Le Comité des Fêtes et l'association Musicalement Vôtre remercient le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

À Ezy sur Eure, le 23 septembre 2016

Le Maire,
Pierre LEPORTIER

